



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inquiétudes des ambulanciers ardennais

Question écrite n° 41998

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les légitimes inquiétudes des ambulanciers qui attendent la mise en œuvre de l'accord sur l'organisation et les tarifs des gardes ambulancières. Le ministre de la santé n'a toujours pas pris le décret alors que cette réforme a été signée fin 2020 avec l'assurance maladie, après plus de trois ans de discussions. Ils s'inquiètent également de l'impact financier de l'article 3 de la proposition de loi « visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels » relatif aux carences ambulancières. Dans ce contexte, il lui demande s'il va tenir l'engagement qu'il a fait devant les ambulanciers lors de leur congrès en publiant ce décret dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41998

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 octobre 2021](#), page 7643

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)